

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ANNEE 2023

Remarques importantes :

1° Il s'agit d'un dossier complémentaire nécessaire aux associations qui organisent des manifestations importantes pour lesquelles elles demandent une aide de la ville. Les demandes de subvention devront être adressées à la mairie de Bar-sur-Aube **avant le 31 Décembre 2022.**

2° Pour remplir correctement ce dossier, il peut être nécessaire de se reporter à la notice (annexe 2).

1. Identification du projet

Nom de l'association : Cliquez ici pour taper du texte.

Contact : **Nom :** Cliquez ici pour taper du texte. **Prénom :** Cliquez ici pour taper du texte.

Numéro : Cliquez ici pour taper du texte. **Mail :** Cliquez ici pour taper du texte.

Nom de la manifestation : Cliquez ici pour taper du texte.

Date : Cliquez ici pour taper du texte.

OU

Projet d'achat de gros matériels : Cliquez ici pour taper du texte.

2. Les besoins de l'association

Prêt de salles :

Cliquez ici pour taper du texte.

Prêt de matériel :

Cliquez ici pour taper du texte.

Prêt de véhicules :

Cliquez ici pour taper du texte.

Mise à disposition de personnel technique : Cliquez ici pour taper du texte.

Tâches :

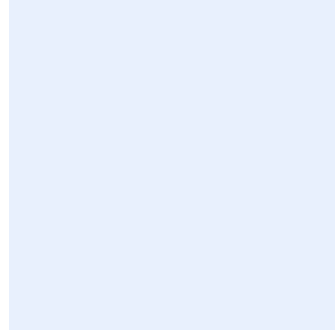
Cliquez ici pour taper du texte.

3. Volet financier

Budget et compte financier à joindre (annexe n° 1 bis)

Fait le Cliquez ici pour taper du texte. à Cliquez ici pour taper du texte.

Signature



Avis de la commission des finances :

Subvention proposée :